

Suivi

Tél.

Courriel

Objet

Chauzon , le

**À**

Monsieur le Conservateur

Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l’Ardèche

07700 SAINT REMEZE

ARNAUD Judicaël

06 37 12 85 40

cds.07@wanadoo.fr

**Déclaration annuelle de prospections spéléologiques et d’explorations scientifiques « Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l’Ardèche »**

Comité Départemental Spéléologie

Allée de la poupée qui tousse

**Obligations :**

- Respect du [décret ministériel n° 2018-964](http://www.gorgesdelardeche.fr/download/PDF/nouveau_decret_pdf_2018.pdf) **du 8 novembre 2018 redéfinissant le périmètre et la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche** (RNNGA)

- Respect de l’[arrêté inter préfectoral n°07-2016-04-21-014](http://www.csr-rhonealpes.fr/cds07/wp-content/uploads/sites/7/2017/04/ar.modif_.reglement_interieurrnga2016.pdf) du 21 avril 2016 portant règlement intérieur de la réserve naturelle nationale des Gorges de l’Ardèche,

- Respect des obligations légales [en cas de découvertes archéologiques](http://www.cds07.fr/wp-content/uploads/sites/7/2020/03/conseils_archeologie.pdf)

- Respect des autres obligations légales pouvant s’appliquer sur le périmètre **de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche** (RNNGA)

- Respect de [la charte du spéléologue](http://www.cds07.fr/wp-content/uploads/sites/7/2019/04/charte_du_speleologue.pdf) de la Fédération Française de Spéléologie

- Production d’un bilan annuel succin (1 page maxi) à remettre au CDS 07 qui le transmettra au SGGA

**DEFINITIONS :**

Le présent document constitue le formulaire de déclaration annuelle de prospections spéléologiques et d’explorations scientifiques dans la réserve naturelle située dans le périmètre dénommé « Les Gorges de l’Ardèche » Elle concerne tous travaux de recherches en surface ou en grotte, considérés comme non impactant pour le milieu.

Conformément à l’arrêté inter préfectoral n°07-2016-04-21-014 du 21 avril 2016 portant règlement intérieur de la réserve naturelle nationale des Gorges de l’Ardèche), Article 5.4 :

« Les prospections et explorations spéléologiques des parties non connues des cavités mentionnées au 5.2 ou au 5.3, ou des autres cavités non mentionnées au 5.2 ou au 5.3, font l’objet d’une déclaration écrite motivée du CDS auprès du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l’Ardèche. La déclaration devra comprendre une localisation des prospections prévues conformément au découpage proposé en annexe 1.2. Un bilan annuel sera présenté pour information au comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l’Ardèche. »

**LIMITES :**

La prospection en falaise est limitée aux [zones autorisées à la pratique de l’escalade](https://ffme07.files.wordpress.com/2015/10/arrc3aatc3a9modifreglementescalade2016.pdf) (conformément à l’article 5.7 de l’arrêté inter préfectoral n°07-2016-04-21-014 du 21 avril 2016 portant règlement intérieur de la réserve naturelle nationale des Gorges de l’Ardèche).

Les équipements spécifiques indispensables à la progression et à la sécurité du spéléologue en milieu vertical sont temporaires et réversibles. Les ancrages mise en place avec discernement sont limités à des ancrages par coincement (amarrages naturelles, pitons, coinceurs, amarrages forées, PULSES). Les équipements de progression (cordes) sont retirés au terme de la période autorisé.

Une reconnaissance de conduits impénétrables devra être limitée à une mobilisation raisonnable de matériaux :

- 1 m3 maximum de matériaux en place mobilisés, si nécessaire,

- aucun impact sur les conditions aérologiques et hydrologiques de la cavité (par la refermeture des volumes éventuellement connectés),

- limitation à du matériel (pelle, pioche, marteau, burin…), les outillages électriques, hydrauliques et les produits chimiques sont exclus,

Au-delà (mobilisation de moyens de désobstructions, pompages, équipements plus importants), il conviendra de solliciter une demande d’autorisation.

**DECLARANT :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM |  | Prénom |  |
| Adresse |  |
| Téléphone : |  | Courriel :  |  |
| Structure organisatrice : |  |

**ZONE CONCERNEE :**

|  |  |
| --- | --- |
| **ZONES** |  |
| Se référer au [découpage géographique des prospections dans la RNNGA](http://www.csr-rhonealpes.fr/cds07/wp-content/uploads/sites/7/2017/04/ZONAGE_SPELEO_GORGES_ARDECHE.pdf) |
| Consulter les [zones de quiétude rapaces 2020](http://www.cds07.fr/wp-content/uploads/sites/7/2020/02/ZQ_Rapacesdebut2020.jpeg) |
| **PLUS DE PRECISION** | si nécessaire |
|  |

**DUREE :** Nombre de jours et période d'intervention envisagée

**Type de prospections ou de recherche envisagée :**

🞎 Prospection de surface

🞎 Prospection en falaise

🞎 Inventaire et topographie

🞎 Reconnaissance de nouveaux conduits

🞎 Plongée souterraine

🞎 Escalade souterraine

🞎 Travaux (remplir dans ce cas une demande d’autorisation)

🞎 Etudes scientifiques

🞎 Autre (à préciser)

**Description succincte du projet :** (5 lignes environ pour chaque item)

Objectifs :

Moyens humains et techniques mis en œuvre :

Demande logistique :

Partenariat :

**ENGAGEMENT :**

M. ??????????, représentant les membres intervenants dans le cadre de cette demande, s’engage à :

* prendre connaissance et respecter les obligations indiquées en préambule à cette demande,
* informer et faire respecter aux autres intervenants ces obligations.

**REPONSE :**

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l’Ardèche s’engage à traiter la demande dans le mois faisant suite à la déclaration. Passé ce délai, l’absence de réponse fera office d’autorisation tacite.

Nous restons à votre entière disposition pour des informations complémentaires.

**Claire GOUDIAN ?????????????????**

Présidente Membre du ???????????

Comité Départemental de Spéléologie de l’Ardèche Responsable du projet objet de la demande